



FNASCE
couleur passion

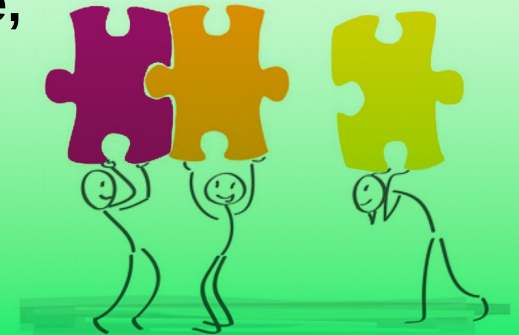
FORMATION C.A.R.A.



RESPONSABLES ASSOCIATIFS

Présentation de la FNASCE

- Création : 1969
- Association loi : 1901
- Reconnaissance d'Utilité Publique - RUP : 2015
- Convention Pluriannuelle d'Objectifs – CPO : 2023-2026
- Conventions avec les établissements publics
VNF, Cerema, ENSM, ONF
- Porteur de la politique ministérielle, biodiversité, exemplarité, discrimination, inclusion...
- Partenaire de l'action sociale (CCAS)
- 114 ASCE
- 16 URASCE
- 30 000 adhérents + ayant-droits



Partenaire de l'action sociale interministérielle

Ministères des Territoires, de l'Ecologie et du Logement

1. FNASCE :

Membre de droit du CCAS, du COPAS (CEREMA), du CCAS -VNF

2. ASCE :

Membre de droit du CLAS

3. URASCE :

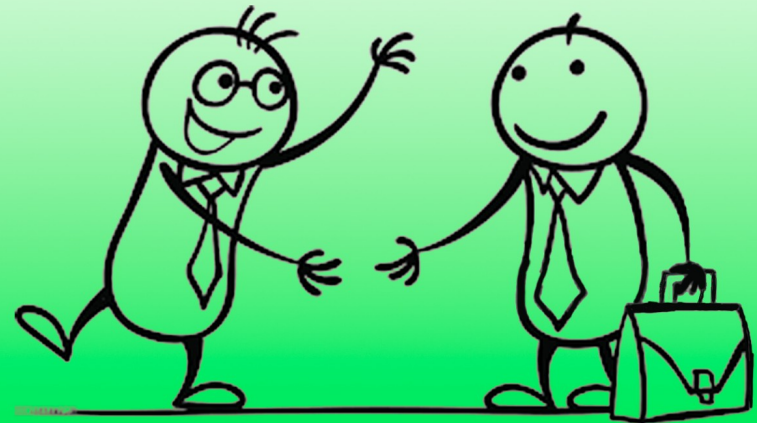
Membre de droit CRCAS

4. Actions collectives :

Arbres de Noël...

5. Autres partenaires de l'action sociale

- CGCV
- CAS



Notre organisation fédérale

Comité directeur fédéral

- Présidence
- Bureau fédéral
- Membres du CDF

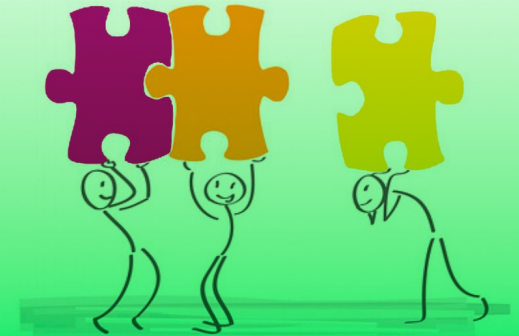
Commissions permanentes

Commissions statutaires

Groupes de travail

Chargés de dossiers, référents

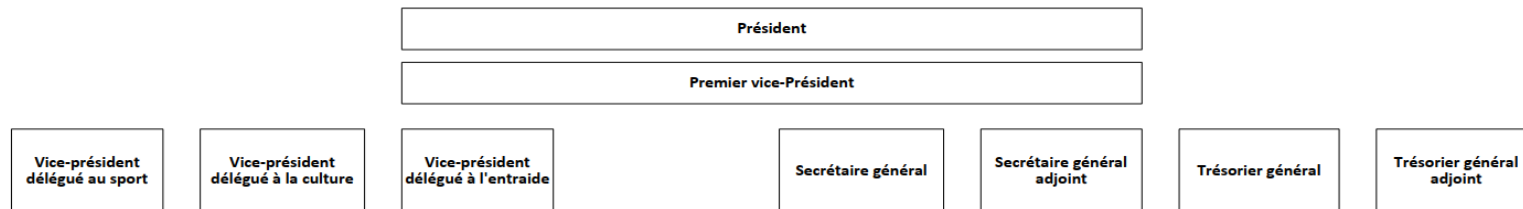
Secteurs transversaux



ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DE LA FNASCE



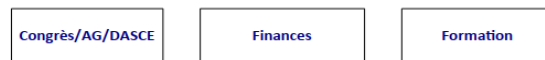
BUREAU



COMMISSIONS PERMANENTES



GROUPES DE TRAVAIL



RÉFÉRENTS



COMMISSIONS STATUTAIRES



Cliquer sur le nom de l'instance pour voir sa composition

Fonctions supports

Organisation du bureau administratif

- Responsable du bureau administratif : Marjorie SAITER
- Secrétariat et gestion des Affaires immobilières : Hassina BOUDHARI
- Webmestre, communication : Olivier SANTAOLORIA
- Chargé de dossier « Sport » : Patrick LE CROM
- Chargé de dossier « Culture » : Stéphanie BRANCHE et Clément LEGRAND
- Chargée de dossier « Action Sociale » : Sandrine BROYARD
- Formation : en cours
- Accueil – gestion « Domaine de la Chesnaye » : Alexandra RENOU (salariée FNASCE)

Secrétariat général de la FNASCE

- Le secrétariat général assure la coordination et le suivi des décisions de la FNASCE dans le respect des règles applicables aux associations
- Il est l'interlocuteur privilégié du responsable du bureau administratif
- Il est responsable de la conservation des archives de la FNASCE, de la tenue de tout document imposé par la loi et la réglementation, et de la politique fédérale en matière d'archivage et de classement
- Le secrétaire général peut être assisté d'un secrétaire général adjoint qui le supplée en cas d'absence

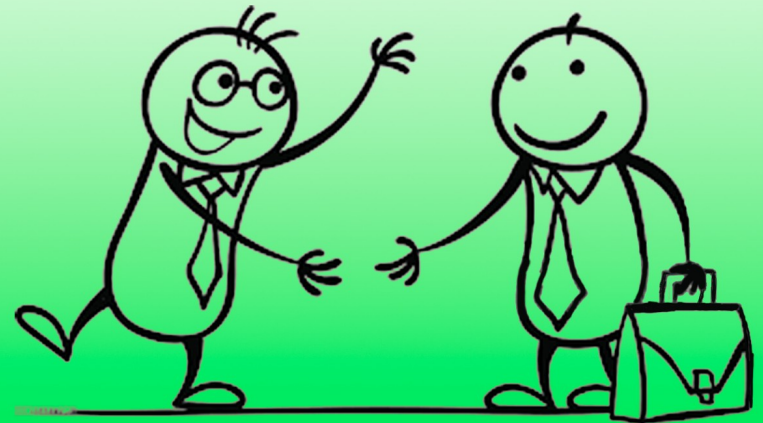
Secrétaire général : Sébastien LAGACHE

Secrétaire générale adjointe : Marie-Christine RIVOIRE

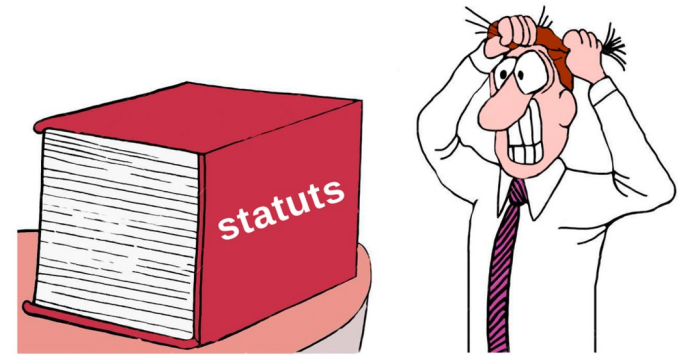
Agents mis à disposition (MAD)

32 agents mis à disposition pour mettre en œuvre les actions et la politique de la FNASCE

- Bureaux de Paris – Plot I
- Services déconcentrés



Droits - Obligations Responsabilités



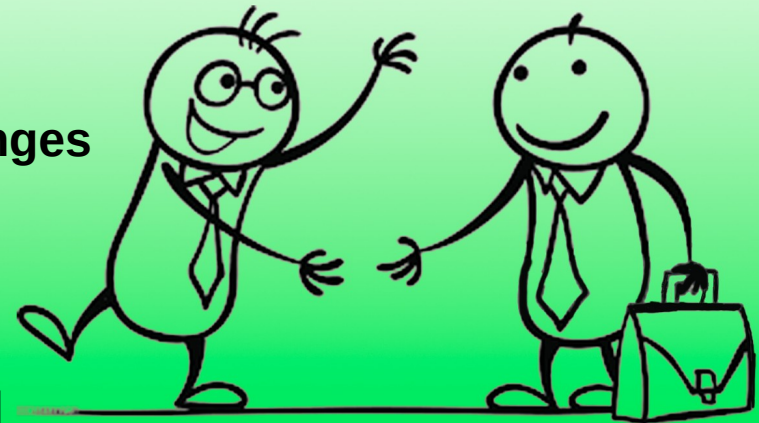
Statuts : votés le 1^{er} décembre 2023

- 1- Buts et composition de l'association**
- 2- Administration et fonctionnement**
- 3- Ressources**
- 4- Modification des statuts et dissolution**
- 5- Surveillance et règlement intérieur**

Obligations annuelles des ASCE

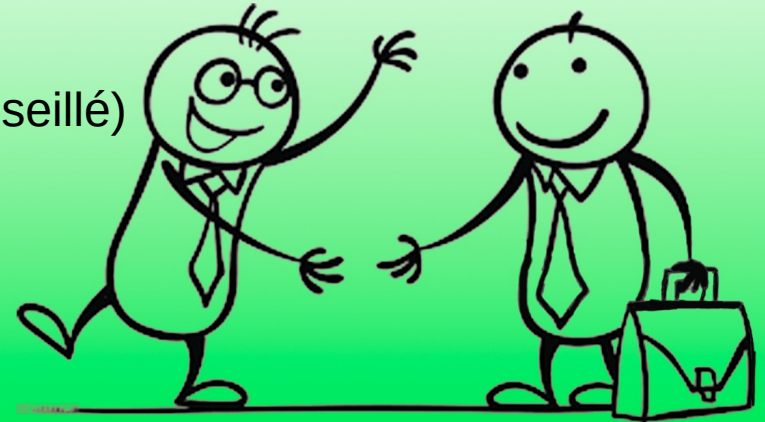
Affiliation au sein de la FNASCE

- Associations : loi 1901 ou loi 1908 (Alsace Moselle) ASCE 57, 67 et 68
- Statuts
- Règlement intérieur (non obligatoire, mais conseillé)
- Convention locale avec les services et/ou les établissements publics :
DDT(M), DREAL, DIRM, DEAL, VNF, CEREMA...
Mise à jour annuelle : favoriser un temps d'échanges
- Ordres de missions, de déplacement
Décharges de service
- Notions de personne morale et d'intérêt général



Obligations annuelles des ASCE

- **Comité directeur**
- **AG ordinaire annuelle : AGO**
 - rapport moral, d'activités et d'orientation (orientation facultatif mais conseillé)
 - bilan financier, budget prévisionnel
 - élection des membres du comité directeur et vérificateur aux comptes
 - fixation du montant des cotisations annuelles des membres
- **AG Extraordinaire : AGE**
 - statuts et règlement intérieur (RI facultatif mais conseillé)
 - acquisition biens immobiliers



Obligations annuelles des ASCE

- **Fiche pratique :**

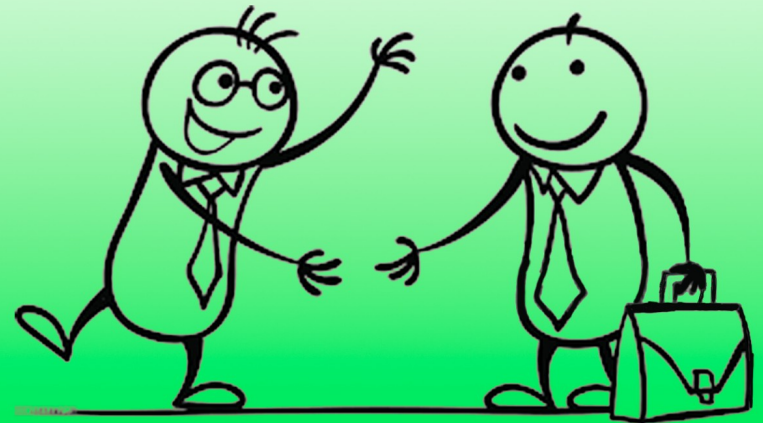
https://www.fnascee.org/IMG/pdf/fiche_pratique-obligations-asce-v2006-03.pdf

- **Bilan obligatoire AGE et AGO**

A transmettre à la FNASCE : fnasce@i-carre.net
dans les 3 mois qui suivent et au plus tard le 30 septembre

- **Actualisation membres du Comité Directeur**

A transmettre dans les 3 mois en Préfecture CERFA
+ FNASCE – annuaire fédéral à
olivier.santaoloria@i-carre.net



Statuts des ASCE

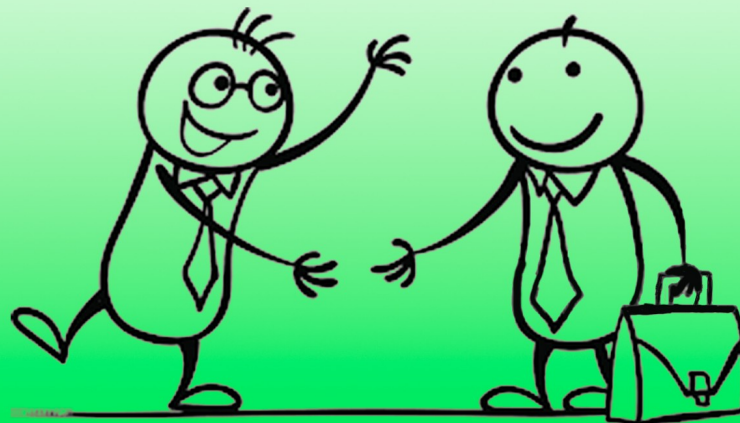
Statuts cadre des ASCE : votés en AGE en 2024 à Ronce les Bains

<https://www.fnascee.org/statuts-cadre-des-asce-version-2024-a58885.html>

- 1- Buts et composition de l'association
- 2- Administration et fonctionnement
- 3- Ressources
- 4- Modification des statuts et dissolution
- 5- Surveillance et règlement intérieur

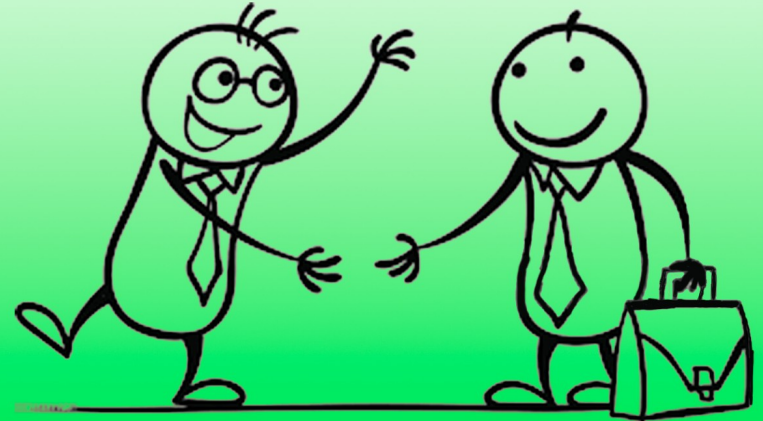
Avant l'AGE de l'ASCE transmettre pour avis les Statuts à fnasce@i-carre.net

Statuts à soumettre aux votes en AGE fin 2027 au + tard



Rôle du président d'ASCE

- Responsable du fonctionnement de l'ASCE : personne morale
- Garant des règles associatives
- Responsabilités :
 - juridique : pénale, civile, disciplinaire
 - morale
 - financière
 - employeur (public, privé)



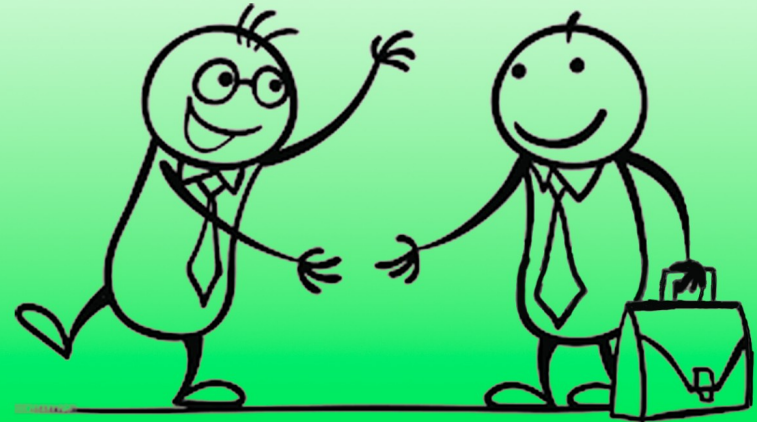
URASCE

- URASCE : Union Régionale des ASCE

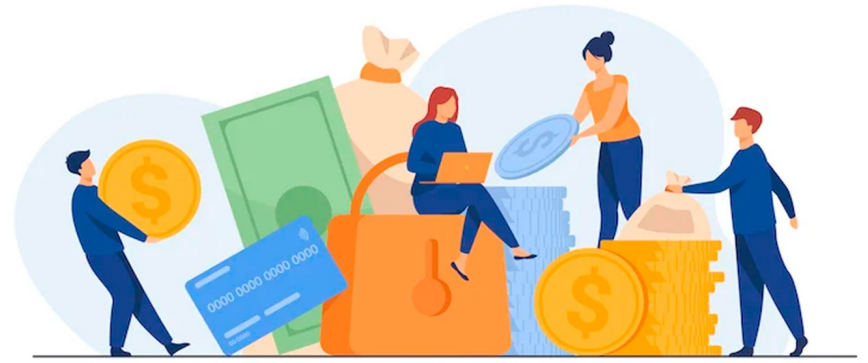
Association constituée pour regrouper toutes les ASCE affiliées à la FNASCE dont le siège est situé dans la région

- BUTS

- décider, animer et coordonner les actions pour le compte de la région,
- déterminer les organisateurs et les modalités des actions régionales,
- fixer les cotisations de l'union régionale,
- établir le budget de l'URASCE,
- gérer les biens de la région,
- fixer le calendrier des réunions de l'URASCE,
- épauler les ASCE de la région en difficulté,
- organiser, sous sa propre responsabilité, des activités régionales ainsi que des manifestations nationales.



Finances



Trésorerie d'une ASCE

Budget annuel, reports, bilans financiers, définition et suivi des stocks...

Les missions du trésorier.

Recettes/Crédits (C): adhésions annuelles, subventions, dotations, dons (via la fnasce qui est RUP), intérêts financiers (Livret A), participations des adhérents locaux aux activités, participation adhérents fnasce aux UA, etc

Dépenses (D) : activités (sport, culture, entraide), billetteries (prix CE ou avec part.de l'asce), assurance (UA, matériel, ..), entretien et investissement des UA, achats groupés,etc

Les moyens : chèque bancaire, chèque vacance (R), numéraire, carte bancaire, TIP (D), virement.

Logiciel utilisé : ALIASCOMPTA (depuis 1999)

Les procédures et fiches d'aides

Fiches d'aides :

- Descriptif de la comptabilité pour les présidents
- Exemple de projet de budget pour une ASCE - Budget prévisionnel en compta
- Budget prévisionnel et réalisé (*prêt à remplir*)
- Livre de caisse (numéraire)
- Plan comptable adapté aux ASCE - Synoptique comptabilité
- Missions du vérificateur aux comptes
- ASCE xx Bilans année 20yy (bilan actif + bilan passif)
- Fiche d'engagement dépenses (achat et déplacement) - Attestation reçu de séjour
- Offre en interne d'un séjour, offre d'un billet de cinéma, etc

Procédures :

- En début d'année - État de rapprochement (*contrôle avec le relevé de banque*)
- En fin d'année : basculement en N+1
- Gestion des stocks – Amortissement – Utilisation des ventilations (*pour une comptabilité analytique*)

Astuces : Fichier « ASTUCES » (10) pour des points techniques, faire une sauvegarde...

Aides financières



- **Aide annuelle forfaitaire**

Montant unique : 3 100 €

1- avance de 1 000 €

2- solde à réception des documents d'AG et après vérification par la FNASCE

- **Aide à l'organisation du congrès de la FNASCE, comprenant l'AG : 12 000€**

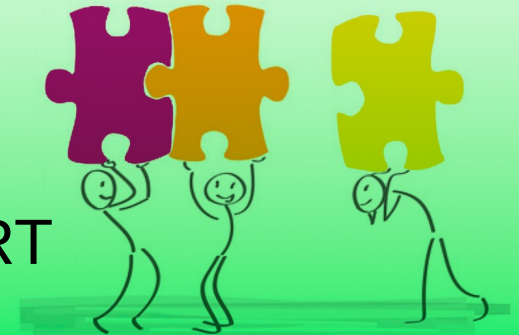
Dans le cadre d'une AG sur 2 jours : 9 500 €, sur 1 journée : 6 000 €

- **Aide à l'organisation d'une AG**

- **Aide à l'organisation des journées des Délégués aux Actions de Sport, de Culture et d'Entraide – DASCE : 6 000€**

Présentation des 3 secteurs

- **Sport** : Vice-Président : Eric Raynaud
- **Culture** : Vice-Président : Michèle JOSSIER
 - Action culturelle
 - le Domaine de la Chesnaye : Yannick LANTENOIS
- **Entraide** : Vice-Président : Vanessa MAGNIER
 - Action sociale : Marie-Christine RIVOIRE
 - Affaires immobilières : Sandrine BALAICOURT



Secteur Sport



Commission Sports : CPS

- **Responsable** : Thierry BERTHIER
- Sa composition
- Son rôle et ses objectifs
- Les aides

Aides du secteur Sport

TYPE D'AIDES	MONTANT
à la création d'activité	- dans la limite de 50 % de la dépense maximum 1 000 €
« handisport »	- dans la limite de 50 % de la dépense maximum 1 000 €
à l'organisation d'un challenge national	- 3 500 € challenge uni-disciplinaire ou pluri-disciplinaire
aux challenges onéreux	- dans la limite de 50 % de la dépense plafonné à 3 000 € Aide pour la location d'une structure Prestataire extérieur
spécifique « matériel » challenges par une ASCE organisatrice	- dans la limite de 50 % de la dépense plafonné à 800 € Location ou achat de matériel
séjour national « retraités » - randonnée	3 000 €

Secteur Culture

1. Commission Culture : CPC

- Sa composition
- Son rôle et ses objectifs
- Les aides

2. Domaine de la Chesnaye

- Sa composition
- Son rôle et ses objectifs
- Les aides



Aides du secteur Culture

TYPE D'AIDES	MONTANT
Festival national du spectacle	5 000 € - 50 € par artiste – 30 € par costume
rallye national culturel	5 000 €
Création d'activités culturelles	100 % de la dépense d'investissement - maximum 500 €
Manifestations culturelles départementales	100 % de la dépense - maximum 500 €
Manifestations régionales culturelles	100 % de la dépense - maximum 1 000 €
Activités culturelles lors des challenges nationaux sportifs	100 % de la dépense « culture » spécifique Maximum 500 €
Aides aux ASCE/URASCE : soutien à l'organisation d'une manifestation nationale	500 €

Secteur Entraide

1- Commission Action sociale : CPAS

- Sa composition
- Son rôle et ses objectifs
- Les aides

2- Commission Affaires immobilières : CPAI

- Sa composition
- Son rôle et ses objectifs
- Les aides



Aides du secteur CPAS

TYPE D'AIDES	MONTANT
Séjour gratuit	Selon les revenus mensuels de référence de la famille : - inférieurs à 750 € séjours printemps et été - 1300 € ou 1600 € pour les séjours « pour tous »
aux transports liés aux séjours gratuits	35 % des frais engagés
aux séjours enfants en colonie de vacances (CGCV, ASCE, URASCE)	Selon revenu, l'aide peut atteindre 50 % du montant du séjour
à une manifestation nationale	Peut atteindre 50 % du montant engagé Revenu mensuel inférieur à 750 €
exceptionnelle	Selon l'aide octroyée par les partenaires sociaux (CLAS, MGEN...)
Séjour national « retraité »	3 000 €

Tarifs différenciés dans les UA applicables depuis le 1^{er} janvier 2024

Quotient familial	Augmentation du tarif
- QF < 1 000 € - Si QF < 750 € = séjours gratuits	0
1 000 € < QF < 1 200 €	10 €
1 200 € < QF < 1 400 €	20 €
1 400 € < QF < 1 600 €	30 €
QF > 1600 €	40 €

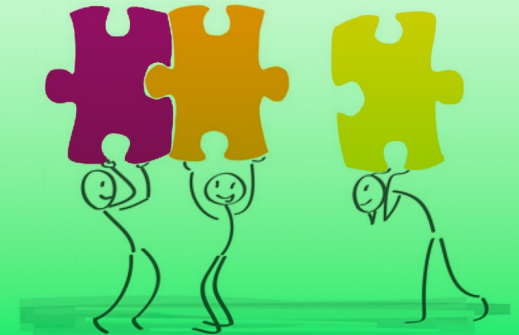
Application à partir
De la 4^e nuit

Aides du secteur CPAI

TYPE D'AIDES	MONTANT
pour la rénovation d'une UA en dur	- 5 000 € d'aide et 5 000 € d'avance remboursable
pour des travaux de réhabilitation lourde d'une UA en dur	- 10 000 € d'aide maximum et 10 000 € d'avance remboursable maximum - 1 000 € d'aide supplémentaire pour des travaux de mise en accessibilité
pour l'achat ou la rénovation d'une UA de type HLL (résidence légère de loisir)	Pour un premier achat : - 2 000 € d'aide et 2 000 € d'avance remboursable A partir du 2 ^e achat : - 1 500 € d'aide et 1 500 € d'avance remboursable
Fonds de solidarité UA - aide à l'achat d'une première UA en dur - aide à l'achat d'une 2 ^e et 3 ^e UA en dur	En cours de validation

Secteurs transverses

- Billetterie nationale
- Formation
- Assurances
- Aide juridique
- Manifestation « phare »
- Actions collectives en lien avec les services ministériels



Groupe de travail : Formation

TYPE D'AIDES	MONTANT
Tous les stages « compétences-métiers » : - Conseils, appuis aux responsables associatifs - Mise en place comptabilité - Animer une équipe dans un contexte associatif 	- 100 € par jour et par personne : frais de restauration, d'hébergement, et de transport sur la base de justificatifs
Animation d'enfants BAFA/BAFD	10 %, 20 %, 30 % du montant de la formation avec un maximum de 300 € / participant
Bourses aux activités	30 % du montant de la formation avec un maximum de 300 € / participant

Les partenaires de la FNASCE

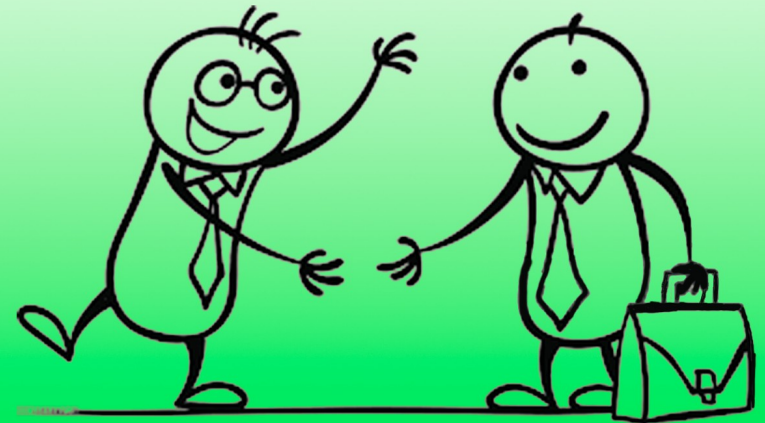
1. Financiers

- GMF
- BFM

2. Conventionnés

- Bellambra
- Azuréva
- VTF
- LOU VAYOU

3. Recherche de nouveaux partenariats



Intervention GMF



- **L'assurance des associations :**
Comment assurer sans crainte les actions associatives
- **Les assurances de la FNASCE**
- **L'assurance des ASCE**
Quand doit-elle se couvrir ?
- **Questions - réponses**



FNASCE
couleur passion

Fin de la formation

- Bilan et débriefing
- Questionnaire à chaud

Merci pour votre écoute et vos questions

Retrouvez tous les éléments sur le site www.fnasce.org

